

ACTION URGENTE

LES HABITANT·E·S DE ZANUTA DOIVENT POUVOIR REVENIR DANS LEUR VILLAGE

La population palestinienne de Zanuta, un village situé dans les collines du sud d'Hébron, en Cisjordanie occupée, composée d'environ 250 personnes dont une centaine d'enfants, est déplacée de force depuis octobre 2023 en raison de la violence de colons soutenue par l'État. À plusieurs reprises, la police et l'armée israéliennes n'ont pas fait le nécessaire pour faciliter le retour des habitant·e·s et les protéger de la violence des colons, en violation de leurs obligations découlant du droit international et de deux arrêts de la Cour suprême d'Israël. Les autorités israéliennes doivent sans délai permettre le retour rapide et en sécurité de la population palestinienne de Zanuta dans son village, la protéger de toute nouvelle violence de la part de colons et lui permettre de reconstruire ses logements et ses infrastructures collectives. Elles doivent également supprimer dans les meilleurs délais les avant-postes illégaux construits par des colons à Zanuta.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

*Chef d'état-major des FDI
Lieutenant General Eyal Zamir
Yitzhak Rabin Military Base
HaKirya, 27 Kaplan Street
Tel Aviv 6473424, Israël*

Courriels : cogat.pnz@gmail.com ; mapazahal@gmail.com

Monsieur le Chef d'état-major,

Je vous écris pour vous demander de permettre le retour immédiat des habitant·e·s déplacés de force de Zanuta dans leur village, situé dans les collines du sud d'Hébron en Cisjordanie occupée, conformément à vos obligations découlant du droit international et de décisions de la Cour suprême israélienne.

Entre le 27 octobre et le 1^{er} novembre 2023, la population entière de Zanuta, soit quelque 250 Palestinien·ne·s dont une centaine d'enfants, a été contrainte de rassembler ses affaires et de fuir le village où vivaient ses ancêtres depuis le XIX^e siècle, en raison des attaques violentes et récurrentes de colons israéliens installés sur un avant-poste illégal à proximité. Près de trois ans plus tard, cette communauté reste déplacée, fragmentée et dans l'incapacité de retourner chez elle, malgré de nombreuses tentatives.

Le 29 juillet 2024, la Cour suprême d'Israël a ordonné que la police et l'armée israéliennes facilitent le retour en sécurité des habitant·e·s de Zanuta et les protègent de la violence des colons. Le 3 février 2025, elle a réaffirmé cette obligation, en ordonnant aux mêmes autorités de faciliter le retour des villageois, de repousser les intrusions et de permettre aux habitant·e·s de reconstruire les bâtiments détruits depuis leur déplacement.

Deux ans après le premier arrêt de la Cour suprême, les autorités israéliennes n'ont toujours pas donné suite à ces décisions de justice et le village de Zanuta risque de disparaître.

En tant que puissance occupante, Israël a pour obligations de protéger la vie et les moyens de subsistance de la population palestinienne de l'ensemble du Territoire palestinien occupé (TPO), y compris celle de Zanuta, de prévenir la violence émanant de colons et d'enquêter ainsi que d'engager des poursuites pour les infractions commises contre des Palestinien·ne·s. La présence de colons israéliens en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, est illégale selon le droit international. Les colonies et avant-postes israéliens, qui sont également illégaux au regard du droit israélien, doivent être supprimés.

Par conséquent, je vous appelle à agir immédiatement pour garantir le retour en sécurité des habitant·e·s palestiniens de Zanuta sur leurs terres, les protéger de toute forme de violence de la part de colons et veiller à ce qu'ils bénéficient d'un recours effectif et de réparations pour les préjudices causés par des colons ainsi que par l'absence de mesures prises par les autorités israéliennes afin d'empêcher les attaques de colons et de permettre le retour des villageois chez eux, comme l'a ordonné la Cour suprême. Je vous appelle également à faire en sorte que la population de Zanuta soit autorisée à rétablir ses logements, ses moyens de subsistance et ses infrastructures collectives, notamment l'école élémentaire du village, et que les avant-postes illégaux installés à proximité soient démantelés de toute urgence, y compris la ferme de Meitarim.

Veuillez agréer, Monsieur le Chef d'état-major, l'expression de ma haute considération.

COMPLEMENT D'INFORMATION

Zanuta est l'un des 121 villages palestiniens à majorité bédouine et pastorale en Cisjordanie occupée qui ont connu un déplacement total ou partiel à cause d'attaques de colons et des restrictions d'accès qui en ont découlé entre janvier 2023 et avril 2026, [selon](#) le Bureau des Nations unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA). Il fait également partie des 46 villages dont la population a été entièrement déplacée au cours de la même période.

Entre le 27 octobre et le 1^{er} novembre 2023, tous les habitant·e·s de Zanuta ont rassemblé leurs affaires et fui le village à la suite d'attaques violentes et récurrentes de colons installés sur un avant-poste voisin baptisé « ferme de Meitarim », qui se sont nettement intensifiées après le 7 octobre 2023.

Avant leur expulsion, la population palestinienne de Zanuta s'élevait à environ 250 personnes dont une centaine d'enfants et habitait le village depuis le XIX^e siècle, vivant du pastoralisme, de la production de lait et de l'agriculture. Leur unique mode de vie, entièrement dépendant de la terre, était déjà privé de sécurité et de stabilité depuis plusieurs décennies en raison du système d'apartheid imposé par Israël et de la violence des colons soutenue par l'État. En plus des ordres de démolition visant les habitations du village depuis 2011, leur souffrance quotidienne est devenue encore plus lourde lorsque des colons ont installé des avant-postes autour de Zanuta à partir de 2021, à commencer par celui de la ferme de Meitarim. Cette installation a marqué le début d'une longue vague d'attaques de plus en plus graves commises par des colons contre les Palestinien·ne·s de Zanuta. L'ampleur de ces attaques et le rôle moteur joué par Yinon Levi, fondateur de la ferme de Meitarim, ont conduit le Royaume-Uni et les États-Unis à prononcer des sanctions contre cet homme, notamment un gel de ses avoirs et une interdiction de séjour, ainsi que contre l'avant-poste lui-même. Cependant, ces sanctions se sont avérées totalement insuffisantes pour empêcher les attaques, qui se sont au contraire intensifiées.

Après le 7 octobre 2023, la fréquence et la gravité des attaques commises par Yinon Levi et d'autres colons ont augmenté de façon spectaculaire, à un rythme quasi quotidien. Selon des habitant·e·s, des colons ont incendié leurs biens, notamment des tentes et des salles de classe de l'école de Zanuta, se sont introduits chez eux, ont frappé leurs enfants avec des fusils et ont délibérément déversé des eaux usées sur leurs terres agricoles, tandis que leurs appels à la police pour demander de l'aide sont restés sans réponse. Au 1^{er} novembre 2023, l'ensemble de la population du village avait fui par peur pour sa sécurité et s'était réfugiée dans une localité voisine, Al Dhahiriya, où la plupart réside encore malgré de multiples tentatives pour revenir à Zanuta.

La Cour suprême a rendu des décisions en faveur des habitant·e·s palestiniens de Zanuta à deux reprises, en 2024 et 2025, en réaffirmant leur droit de revenir dans leur village et sur leurs terres et en ordonnant à la police israélienne d'organiser leur retour et de les protéger pendant ce processus. Néanmoins, les autorités ont sciemment ignoré ces décisions de justice. Les habitant·e·s de Zanuta ont tenté plusieurs fois de revenir dans leur village, individuellement et en groupe, mais ont systématiquement été confrontés à la violence de colons, avec le soutien de l'armée.

Le cas de Zanuta illustre la politique de nettoyage ethnique menée par le gouvernement israélien actuel, qu'Amnesty International a dénoncée dans son récent [rapport](#) sur le déplacement forcé des communautés pastorales et bédouines par Israël dans la zone C de la Cisjordanie occupée.

Alors que cela fait deux ans que la Cour internationale de justice a rendu un avis consultatif concluant que la présence de l'armée israélienne sur le territoire palestinien, son annexion et son régime discriminatoire constituaient des violations du droit international et demandant à Israël de mettre fin à son occupation illégale et de démanteler les colonies illégales, les tentatives des habitant·e·s palestiniens de Zanuta pour revenir dans leur village doivent être soutenues. Parallèlement, il ne faut pas oublier les nombreux autres Palestinien·ne·s qui ont été déplacés de leur village ou risquent encore d'être déplacés d'un moment à l'autre ; tous ont besoin de notre soutien et de notre travail de campagne. Les Palestinien·ne·s ne doivent pas être effacés.

LANGUES À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : anglais/hébreu

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 21 janvier 2027

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.